

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 69**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 Mai 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

---

**OBJET**

Orientation scolaire - Partenariat avec l'ONISEP

---

**Direction Générale Adjointe de la Construction, de l'Environnement, de  
l'Education et du Patrimoine  
Direction de L'Education et des Collèges  
12931**

## PRESENTATION

L'égal accès des jeunes et des familles au conseil et à l'information sur les enseignements et les professions est, pour tous, une exigence. Chaque collégien doit pouvoir trouver, au sein de son établissement, toute l'aide nécessaire à la définition de son projet d'avenir.

C'est la raison pour laquelle le Département est engagé depuis plusieurs années dans un partenariat avec l'ONISEP, qui porte sur deux points :

- l'insertion d'un document d'information sur les actions du Conseil Départemental en direction des jeunes, dans le guide d'aide à l'orientation « Après la 3e », publié par l'ONISEP et diffusé à l'ensemble des élèves de cette classe ;
- une contribution financière du Département au fonctionnement de l'ONISEP et à ses missions d'information des élèves et des familles.

Aussi je vous propose de signer avec l'ONISEP la convention jointe, et de lui verser pour 2016 une subvention de 15 000,00 €, soit le même niveau qu'en 2015.

## CONSEQUENCES FINANCIERES

<b>N° de programme</b>	10047
<b>Libellé Programme</b>	Aide au secteur éducatif (divers)
<b>Imputation</b>	65 – 221 - 65738
<b>N° d'A.P</b>	Néant
<b>Engagement</b>	15 000,00 €

## CONCLUSION

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Mme la Déléguée, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

## **CONVENTION DE PARTENARIAT 2016**

Entre le Département des Bouches du Rhône, représenté par la Présidente du Conseil Départemental, dûment autorisée par délibération de la Commission Permanente en date du

Et l'Office National pour l'Information sur les Enseignements et les Professions (ONISEP), représenté par le Délégué régional de l'ONISEP d'Aix-Marseille,

Il est convenu ce qui suit :

### **ARTICLE 1 : CAHIER D'INFORMATION DANS LE GUIDE « APRES LA 3e »**

La Délégation Régionale de l'ONISEP ayant pour vocation la publication d'informations sur les enseignements et les professions au plan local, procède à l'insertion d'un cahier spécifique sur les actions du Conseil Départemental, rédigé par les services départementaux, à l'intérieur du guide « Après la 3e » destiné à la population des élèves de classes de troisième et à leurs familles.

Le contenu de ce cahier est validé par les deux partenaires. Il doit répondre aux objectifs nationaux du guide et ne peut être de nature à perturber le contenu habituel de cette publication.

Ce cahier doit être rédigé dans des délais compatibles avec la date de parution du guide prévue par l'ONISEP.

Le guide troisième est distribué gratuitement à tous les élèves de troisième de l'académie et à leurs familles. L'ONISEP assure une diffusion spécifique dans le département des Bouches du Rhône. Ceci représente environ 33 000 exemplaires contenant le cahier décrit ci-dessus.

Par ailleurs, le logo du Conseil départemental est apposé en "première de couverture" sur les exemplaires distribués dans les Bouches du Rhône.

### **ARTICLE 2 : DISPOSITIONS FINANCIERES**

Le Département verse à l'ONISEP une subvention de 15 000,00 € en 2016. Elle représente la contribution du Département au fonctionnement général de l'ONISEP, ainsi qu'aux missions d'information des élèves et des familles définies à l'article 1.

Elle est exclusive de toute autre subvention de fonctionnement du département à L'ONISEP. L'ONISEP devra reverser au Département la subvention, ou la partie de celle-ci, qui n'aurait pas été employée en vue de l'objet prévu dans l'année qui suit l'attribution.

### **ARTICLE 3 : DATE D'EFFET**

Le présent programme est mis en œuvre à compter de la date de signature de la présente convention.

Fait à Marseille, le

La Présidente du Conseil Départemental

Le Délégué Régional de l'ONISEP  
de l'Académie d'Aix-Marseille